



Association Belge des Eleveurs de Chevaux Lusitaniens ASBL

CHAMPIONNAT D'EUROPE DU CHEVAL LUSITANIEN 2022 RÈGLEMENT DU CONCOURS

Dates : Le concours se déroule du **14 au 16 octobre 2022**.

Lieu : **SENTOWER PARK** – Leemkuilstraat, 21 – 3660 **Oplabbbeek** - Belgique

Ce concours est réservé aux animaux inscrits dans le Livre Généalogique de la Race Lusitanienne (Studbook APSL) et aux membres de l'ABEL en ordre de cotisation ou aux membres d'une association nationale d'éleveurs de chevaux lusitaniens reconnue par l'APSL.

Chaque candidat représentera également son pays.

Pour le concours de Modèles et Allures la nationalité est celle du propriétaire.

Pour les épreuves de Dressage et d'Equitation de Travail, la nationalité est celle du cavalier.

INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque association nationale est responsable de la sélection de ses participants nationaux en respectant le Règlement Général ainsi que chaque règlement propre à chaque discipline.

- Pour les épreuves de Modèles et Allures, ils devront se reporter au règlement « Modèles et Allures du Championnat d'Europe 2022 » ci-après.

- Pour les épreuves de Dressage, ils devront se reporter au règlement « Dressage du Championnat d'Europe 2022 » ci-après.

- Pour les épreuves d'Equitation de Travail, ils devront se reporter au Règlement de la World Association for Working Equitation consultable sur le site de la WAVE (<http://wawe-official.com>), excepté l'épreuve de tri du bétail qui n'aura pas lieu.

Ne pourront être inscrits ou participer au sein d'une même épreuve plus de deux produits d'un même propriétaire.

Les inscriptions doivent être effectuées, impérativement **au plus tard le 25 septembre 2022 à minuit**, via le site internet de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be> ou via l'adresse e-mail : abel-lusitano@hotmail.com.

Les frais d'inscriptions au concours ainsi que les réservations de boxes doivent impérativement être payés avant le début du concours sur le compte bancaire de l'ABEL :

IBAN : BEBE35 7320 6333 9637 - BIC : CREGBEBB

Communication : référence de commande.

En cas de non-participation, le paiement restera dû, même pour les boxes, excepté sur présentation d'un certificat vétérinaire.

Le brassard avec le numéro de participation sera remis contre le paiement d'une caution de 5 euros si les conditions énumérées au présent règlement sont respectées et si toutes les factures dues à l'ABEL ont été acquittées.

Les animaux engagés doivent être présentés au Jury, à l'endroit fixé à cet effet sur le site et selon le planning affiché.

Les animaux qui n'auront pas de numéro de participation (brassard) ne pourront pas entrer en piste ni participer aux épreuves.

NORMES SANITAIRES

Tous les animaux inscrits devront être identifiés conformément à la législation en vigueur. Chaque cheval devra disposer d'un passeport validé par l'association nationale, de modèle européen et être identifié par un microchip (transpondeur électronique) répondant aux normes européennes.

Tous les animaux engagés devront respecter les normes sanitaires et d'hygiène suivantes :

a) Vaccination contre la grippe équine (influenza) : la vaccination est fortement conseillée. Pour être considéré comme vacciné contre la grippe équine, tout cheval doit avoir fait l'objet :

- d'une primo-vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps de 21 jours au moins et de 92 jours au plus

- de rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre 2 injections n'excède pas 12 mois.

b) Vaccination contre le tétanos : la vaccination n'est pas obligatoire mais elle est vivement conseillée puisqu'elle présente une efficacité totale contre une maladie mortelle. Le schéma de base consiste en 2 injections à 1 mois d'intervalle suivies d'un rappel annuel.

c) Absence de signes de maladie, en particulier de nature infectieuse ou contagieuse, conformément aux conditions d'admission au Livre des Reproducteurs.

Le Président du concours se réserve le droit d'exclure sur le champ un animal qui présenterait des signes de maladie confirmés par le vétérinaire présent sur place. L'animal devra quitter le site du concours immédiatement.

d) Vaccination contre la rage pour les chevaux provenant des régions infectées.

ARRIVEE DES CHEVAUX

Les chevaux peuvent arriver à partir du mercredi 12 octobre à 14.00 h, les passeports des chevaux devront être déposés au secrétariat général du concours avant le début des épreuves.

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions se font principalement en ligne via le site internet de l'ABEL, les tarifs pour les inscriptions et les boxes y sont également mentionnés.

CONCOURS DE MODELE ET ALLURES RÈGLEMENT

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 - Sont admis au Concours les animaux des classes décrites au point 5 ci-dessous et qui obéissent aux conditions suivantes :

- a) Capacité à être présentés en main, à l'arrêt et aux trois allures. Pour les classes qui le nécessitent le cheval doit pouvoir être présenté monté aux trois allures.
- b) Inscription au Livre des Naissances du Livre Généalogique de la Race Lusitanienne.
- c) Les présentateurs ne seront autorisés à entrer en piste qu'en tenue appropriée. Tenue de présentation : portugaise, anglaise ou de présentation (pantalon blanc + chemise blanche). Harnachements et costume du cavalier assortis : costume et harnachements à la portugaise recommandés. Tenue de concours autorisée pour les cavaliers. En cas de tenue non appropriée, l'accès au concours sera refusé. Les chevaux seront toilettés.
- d) Interdiction d'utiliser un aide autre que le présentateur afin de permettre une meilleure évaluation de l'allure et de l'énergie naturelle du cheval. L'aide au présentateur sera fournie le cas échéant par l'organisation.
- e) Les animaux devront être présents deux heures avant le début de leur épreuve et se tenir à disposition du vétérinaire en vue de vérifier l'identification du cheval et le carnet sanitaire.
- f) Tous les animaux devront être identifiés conformément à l'AR du 16 juin 2005 (voir le site Web de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be/pages/les-services/identification-des-equides>)

2 – Conditions supplémentaires pour les candidats à l'admission au Livre des Reproducteurs :

- a) Etre en possession d'un signalement récent et complet datant de moins de six mois (ou confirmation récente par un vétérinaire de l'identification incluse dans le passeport).
- b) Rester à la disposition du jury d'admission pour être toisé à un endroit désigné.
- c) Le cheval doit posséder un microchip.
- d) Pour les mâles, un spermogramme récent (daté de moins de 6 mois) devra être présenté avant le début du Championnat.
- f) Les juments seront uniquement présentées en main.
- g) Prendre connaissance de la dernière version du Règlement du Studbook de la Race Lusitanienne (voir site de l'APSL : <https://www.cavalo-lusitano.com/en/lusitano-horse/stud-book-rules>).

2 – DEROULEMENT DES EPREUVES ET CLASSEMENT

1. Le jugement et le classement des chevaux sera effectué par des juges désignés par l'APSL. Dans les classes où participent des animaux provenant de l'élevage d'un ou plusieurs membres du jury, ce(s) membre(s) sera(ont) remplacé(s) par un ou plusieurs autre(s) juge(s) ou s'abstiendront. Dans le but d'éviter des confusions devenues trop fréquentes entre les points reçus en Modèle et Allures et ceux attribués lors des admissions comme reproducteur, l'APSL a pris le parti de ne plus avoir recours à un système de points dans le Modèle et Allures.

En principe, les épreuves sont jugées en deux phases :

- Tous les candidats entrent en piste en même temps suivant l'ordre des numéros du programme. Les juges observent les allures et l'ensemble du cheval et effectuent une sélection si nécessaire.
 - Ensuite les juges examinent les sélectionnés du point de vue morphologique. Ils donnent un classement qu'ils accompagnent éventuellement d'un commentaire justifiant ce classement. Pendant ce temps tous les autres concurrents pourront rester en piste. S'il y a moins de dix inscrits dans l'épreuve, tous les chevaux participent directement à la seconde phase, la première n'a pas lieu.
2. Le classement sera fait jusqu'au quatrième concurrent ou jusqu'à 1/4 du nombre d'animaux présents au classement, quand ils seront plus de seize.
 3. Les prix sont attribués aux propriétaires des animaux classés.
 4. Les décisions du juge sont souveraines et sans appel, à moins qu'elles n'aient été prises en violation des dispositions expresses du présent Règlement.
 5. Toute réclamation devra indiquer la disposition réglementaire violée et quand cela s'est produit.
 6. Les réclamations seront adressées par écrit au Président du Jury (à défaut le Président de l'ABEL ou son représentant), avant la clôture du Championnat.

3 – RESULTATS ET PRIX

1. Les animaux qui obtiendront les classements "Excellent" et "Très Bien" recevront une médaille d'or et d'argent, respectivement. A l'exception des poulains sous la mère qui ne peuvent prétendre aux médailles.
2. Le titre de Champion et de Championne sera attribué par les juges au meilleur animal de chaque sexe, parmi ceux qui auront obtenu une médaille d'or dans une des catégories. Si aucune médaille d'or n'a été attribuée, on fera de même avec les médailles d'argent.

Les classes de Champions sont les suivantes :

- **Championne des jeunes femelles** pour la meilleure des femelles de 1 an, 2 ans et 3 ans
- **Championne des femelles adultes** pour la meilleure des femelles de 4 ans et plus
- **Champion des jeunes mâles** pour le meilleur des mâles de 1 an, 2 ans et 3 ans
- **Champion des mâles adultes** pour le meilleur des mâles de 4 ans et plus

4. Le titre de **Champion des Champions** sera attribué par les juges au meilleur des 4 champions. Le Champion des Champions sera sacré Champion d'Europe Modèle et Allures de la race.

5. Prix du meilleur éleveur.

Ce prix sera attribué à l'éleveur (pas le propriétaire) qui totalisera le plus de points en prenant en compte le total des points récoltés par le classement de ses trois meilleurs produits.

Un animal classé premier dans une épreuve rapporte 5 points, un animal classé deuxième dans une épreuve rapporte 3 points et un animal classé troisième dans une épreuve rapporte 2 points, un animal classé quatrième dans une épreuve rapporte 1 point.

Un bonus de 5 points sera attribué par médaille d'or et de 3 points par médaille d'argent.

Pour les épreuves de descendance, la moitié des points reviendra à l'éleveur du géniteur et l'autre moitié à l'éleveur des produits.

Chaque titre de Champion rapporte 5 points supplémentaires.

4 – TRANSPORT – ENTRETIEN

Le transport, l'alimentation et l'entretien des animaux participant au Concours seront assurés par les propriétaires, à leurs frais.

5 – CLASSES DU CONCOURS

Pour qu'une classe soit ouverte, il suffit qu'un animal y soit inscrit. Cependant, pour des raisons d'organisation, cette classe pourra être reportée à un autre moment de la journée (timing à confirmer au secrétariat du concours le jour même). Les classes comprenant au minimum trois chevaux inscrits se dérouleront selon le timing prévu au programme. Dans les classes de descendance, la présence du géniteur est facultative. Il n'y a pas d'inscriptions sur place sauf cas exceptionnel soumis à l'organisateur.

ADMISSIONS MÂLES ET FEMELLES : Vendredi 14 octobre 2022

MODÈLE ET ALLURES FEMELLES : Samedi 15 octobre 2022

Classe FI des 1 an

Classe FII des 2 ans

Classe FIII des 3 ans

Classe FIV des juments suitées

Classe FV meilleur poulain sous la mère

Classe FVI de descendance de juments (min. 3 produits d'au moins 2 étalons différents)

Classe FVIII des juments de 4 ans et plus (montées)

Classe FVII des juments de 4 ans et plus (en main)

MODELE ET ALLURES MÂLES : Dimanche 16 octobre 2022

Classe MI des 1 an

Classe MII des 2 ans

Classe MIII des 3 ans

Classe MIV des 4 ans montés

Classe MV des 5 ans et plus montés

Classe MVI descendance d'étalon (min. 3 produits d'au moins 2 mères différentes)

Le galop étant l'une des qualités différenciatrices du cheval Lusitanien, il a été décidé par l'APSL d'engager une démarche pour intégrer cette allure dans les épreuves présentées à la main. Ainsi, les animaux des classes de trois ans (Mâles et Femelles) devront être présentés dans les trois allures.

Dans les classes mâles montés (IV et V), les animaux devront avoir le développement morphologique complet des organes génitaux, qui sera obligatoirement contrôlé par le Jury d'Admission.

Dans les classes montées et trois ans (Mâles et Femelles) les animaux seront présentés dans un rectangle, les présentateurs/cavaliers disposant d'un temps de 3 minutes pour présenter leurs animaux, où ils devront les montrer dans les trois mouvements, pour les deux mains. A l'issue du temps imparti, les juges finiront de juger l'animal.

Les classes d'un et deux ans (Mâles et Femelles) seront également présentées dans un rectangle, au pas et au trot.

Les chevaux seront uniquement présentés en main ou montés, pas de présentation en liberté.

CHAMPIONS :

CHAMPIONNE DES JEUNES JUMENTS
CHAMPIONNE DES JUMENTS ADULTES
CHAMPION DES JEUNES MÂLES
CHAMPION DES MÂLES ADULTES

CHAMPION DES CHAMPIONS

6 - COMPOSITION DU JURY

Président du jury :

Mr. Nuno Santos Pereira

Juges internationaux de la race du cheval lusitanien :

Mr. Nuno Santos Pereira

Mr. Tiago Gomes

Mr. Yves Manzanares

.....

CONCOURS DE DRESSAGE RÈGLEMENT

1 – DEROULEMENT DES EPREUVES

Le Règlement de Dressage de la FEI - Fédération Équestre Internationale (édition 2022) est d'application : <https://www.fei.org/dressage>

Le concours est "OPEN" : il n'est pas indispensable d'avoir gagné au préalable d'autres compétitions ou une médaille pour y participer.

Toutes les épreuves de Dressage se dérouleront sur une piste de 20 m x 60 m.

On ne peut participer qu'à une épreuve par jour avec le même cheval . Toutefois, la participation avec un autre cheval dans une autre épreuve reste possible (p.ex. : un cavalier qui monte en Juniors peut, le même jour, monter un cheval dans les épreuves pour Jeunes Chevaux).

Chaque catégorie se compose de deux épreuves, la première se déroule le samedi 15 octobre 2022 et la seconde le dimanche 16 octobre 2022.

Pour être classé dans le Championnat d'Europe, il est indispensable que le cavalier ait participé aux deux épreuves.

Le concours est organisé en collaboration avec les MCI Masters du Cheval Ibériques et les épreuves réservées aux Championnat d'Europe du Cheval Lusitanien seront intercalées parmi les épreuves des MCI et jugées par les juges MCI. Les résultats des chevaux Lusitaniens seront transmis par les MCI à l'ABEL afin d'établir le classement du Championnat d'Europe.

Les chevaux de 4 ans dérouleront la reprise MCI PRIMERA le samedi et la reprise FEI 4 ans le dimanche, les résultats des 2 reprises seront cumulés pour le classement.

Pour les autres catégories, jeunes chevaux, Prix Saint-Georges et Grand-Prix, les 2 reprises prévues au règlement FEI seront déroulées, la préliminaire le samedi et la finale (ou Kur) le dimanche.

Les cavaliers participant à la Kür sont priés de remettre leur C.D. au secrétariat du concours dès leur arrivée. Un « sound check » aura lieu la veille de la compétition.

2 – CATEGORIES DU CONCOURS et REPRISES

Jeunes chevaux :

4 ans : http://www.masters-iberique.com/images/historique/2022/REPRISES_2022/Primera-2022-FR.pdf
https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/fei_yh_4_ans_final_2022.pdf

5 ans : https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/fei_yh_5_ans_final_2022.pdf
https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/fei_yh_5_ans_preliminaire_2022.pdf

6 ans : https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/fei_yh_6_ans_final_2022.pdf
https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/fei_yh_6_ans_preliminaire_2022.pdf

7 ans : https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/fei_yh_7_ans_final_2022.pdf
https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/fei_yh_7_ans_preliminaire_2022.pdf

Saint-Georges :

Reprise : https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/lewb-repr_st_georges_2022.pdf
Kur : https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/lewb-repr_rlm_intermediaire_i_2022.pdf

Grand prix :

Reprise : https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/lewb-repr_grand_prix_2022.pdf
Kur : https://www.lewb.be/sites/default/files/reprise/lewb-repr_rlm_gp_2022.pdf

3 – CHAMPIONNAT INDIVIDUEL ET PAR EQUIPES

Chaque pays peut aligner un maximum de 4 partants par catégorie.

Chaque équipe se compose de minimum 3 cavaliers.

Pour le résultat final, seuls les 3 meilleurs résultats sont pris en considération.

Les 5 cavaliers les mieux classés obtiendront des points pour la compétition par équipe :

- 10 points au premier,
- 8 points au second,
- 6 points au troisième,
- 4 points au quatrième,
- 2 points au cinquième.

L'addition de ces points permettra de déterminer quel est le pays Champion d'Europe par Equipe et quel est le pays Champion d'Europe Individuel.

4 - COMPOSITION DU JURY

Mme Ariane Boelens
Mme Michèle Bouvy
Mr Jo Cauwberghs
Mme Jeanne-Marie Doreau

.....